



Liberté • Egalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Lille, le 12 juillet 2016

## Communiqué de presse

### DEMANTELEMENT D'UN RESEAU DE PASSEURS ET MISE A L'ABRI DE MIGRANTS



Michel Lalande, préfet de la région Nord – Pas-de-Calais Picardie, préfet du Nord, félicite les agents de la police aux frontières qui ont interpellé, lundi 11 juillet, avec le concours des gendarmes et des policiers de la CRS autoroutière Nord – Pas-de-Calais, trois individus membres actifs d'une filière d'aide à l'entrée, à la circulation et au séjour irréguliers. Deux des trois ont été interpellés à Steenvoorde et le troisième l'a été à Rouen.

Cette opération a été menée au moment où était exécutée la décision de justice prononçant l'évacuation de migrants qui occupaient illicitement depuis 2008 un terrain appartenant à un propriétaire privé et les orientant vers des centres d'accueil et d'orientation.

Le préfet rappelle l'action déterminée de l'Etat à combattre toutes les atteintes au respect de la dignité humaine et à protéger les migrants dans le cadre du droit : *« les officiers de police judiciaire de la police aux frontières ont agi contre des criminels dans le même temps où l'Etat organisait la mise à l'abri de personnes vulnérables. Vivre à Grande-Synthe ou à Calais, ni dans aucun campement, ne peut représenter un projet de vie. La mission de l'Etat est d'offrir aux personnes qui s'y trouvent des conditions de vie sécurisées, à l'abri des pressions ».*

Il salue l'efficacité de la lutte menée par les forces de l'ordre contre les agissements de passeurs qui exploitent la détresse des migrants. Ainsi, au terme de l'interpellation le 6 juin dernier, de passeurs œuvrant depuis le camp de La Linière à Grande-Synthe, la justice a prononcé des peines allant de 30 à 40 mois de prison avec mandat de dépôt à l'encontre de quatre individus. Des peines complémentaires d'interdiction définitive du territoire français ont également été prises à leur encontre.

Michel Lalande souligne, par ailleurs, la mobilisation totale de l'Etat pour informer les migrants de leurs droits, leur proposer des solutions individuelles et les mettre à l'abri. Le rôle de l'Etat est de protéger chacune de ces personnes et non de les maintenir dans des camps précaires, sous le joug de personnes peu scrupuleuses de leurs conditions de vie ou sous l'emprise de passeurs qui commercialisent leur détresse au prix fort, parfois au péril de leur vie.

L'hébergement proposé dans les centres d'accueil et d'orientation est assuré le temps de permettre aux migrants d'ouvrir et de bénéficier de leurs droits les plus fondamentaux, en particulier celui à l'information, notamment, par les services de l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) sur les démarches à accomplir s'ils souhaitent demander l'asile en France. Une équipe de spécialistes les accompagne tout au long de leur parcours.

Service régional  
de la communication interministérielle

03 20 30 52 50

pref-communication@nord.gouv.fr

Préfecture du Nord

12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003 - 59039 LILLE CEDEX

Tél : 03 20 30 59 59 - [www.nord.gouv.fr](http://www.nord.gouv.fr) - [facebook.com/prefetnord](https://facebook.com/prefetnord) - [twitter.com/prefet59](https://twitter.com/prefet59)